

Pour aller plus loin



À l'origine, il existait une paroisse de Saint-Péréville-lès-Onlezy et une paroisse de Langy. Dans la première, une église est érigée à la fin du XI^e siècle. Un registre ecclésiastique du XV^e siècle mentionne l'existence d'une léproserie sur le territoire de la paroisse, qui est à la collation de l'évêque. Dans la partie ouest de cette paroisse se trouve le fief de Chassy, qui appartient aux familles de Caroble et Andras. Par ordonnance royale du 18 mai 1833, la commune de Langy est rattachée à celle de Ville-lès-Onlezy, qui prend ensuite le nom de Ville-Langy par décret du 18 août 1899.

Cette commune compte jusqu'à 741 habitants en 1886. La polyculture et l'élevage constituent l'essentiel de son activité.



La balade vous invite à découvrir les paysages de la campagne langyvilloise traversée par le Barathon et la richesse de ses bois communaux.



Conseils pratiques



Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Situés sur un site classé Natura 2000, ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse mais fragiles ainsi que des propriétés privées, des cultures, des élevages et des exploitations forestières qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à nous d'être des invités discrets en :

- ramassant les restes de notre pique-nique et autres déchets
- tenant notre chien en laisse
- ne faisant pas de feu
- restant sur le sentier balisé

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février sur le domaine forestier des Amognes. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés, connus des chasseurs.

Cette balade vous a plu ?

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de Communes des Amognes. Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur www.cc-amognes.fr ou acheter le livret complet de 14 fiches auprès de la Communauté de Communes des Amognes.

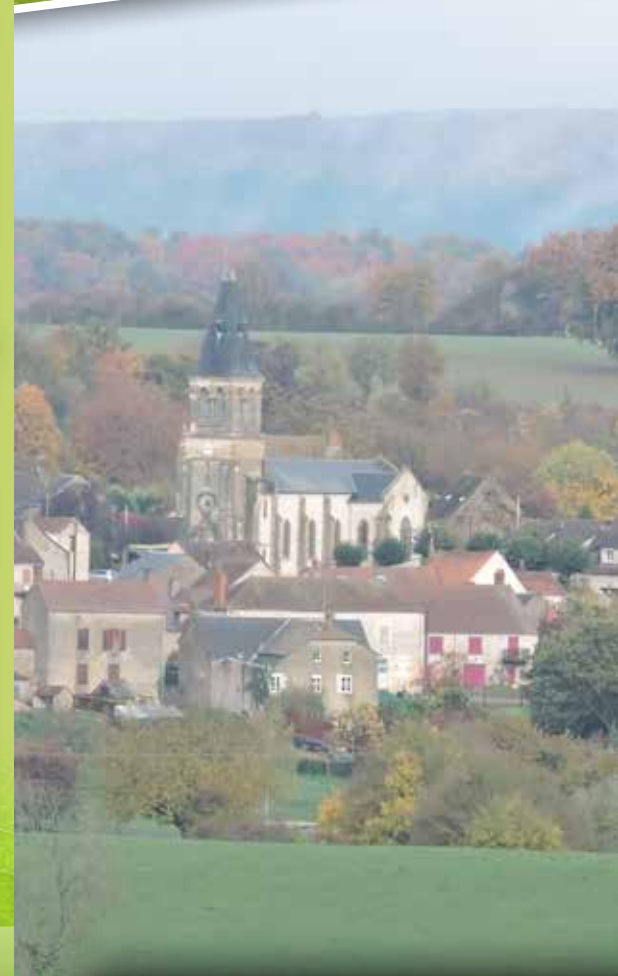
Numéros utiles

Secours : 18 ou 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...)
Contactez nous au : 03 86 58 46 22

Balade au Pays des Amognes


Ville Langy



AU FIL DU BARATHON
14 - Parcours moyen

14 - AU FIL DU BARATHON

 Balisage jaune

 10,5 km – 3h00

 Départ : place de l'église

1 De l'église prendre vers l'ouest jusqu'à la patte d'oie. Tourner à gauche et aussitôt à droite sur le chemin de terre après la maison. A cette fourche, prendre à droite sur la route pour rejoindre une autre route. Emprunter en face le chemin de terre en légère descente le long des champs sur 500 m. Bifurquer à angle droit à gauche pour rejoindre une petite route.

2 Prendre à droite. A la patte d'oie, virer à gauche et au croisement suivant, tourner à droite (hameau de Chassy). Au terre-plein, tourner à gauche sur la D 18 et la quitter aussitôt à droite. Continuer encore et s'engager dans le Bois du Rias. Rejoindre une allée forestière. Tourner à gauche et descendre tout droit à la D 26.

3 Prendre la D 18 direction Nevers sur 100 m. Dans le virage, s'engager à gauche en bordure du bois, sur environ 300 m. Monter à droite dans la forêt, puis en face descendre jusqu'au ruisseau.

4 Tourner à gauche. Rejoindre une allée forestière rectiligne et la suivre jusqu'à la D 26, lieu-dit Loison. Prendre à droite sur 600 m et tourner sur la première petite route en montée à gauche. Passer le Montot, en prenant vers le nord. Après cette ferme continuer le chemin de terre à travers champs, qui conduit à la route d'Angly.

5 Prendre la route à droite qui conduit directement au point de départ.



Plus d'info

Retrouvez toutes les solutions d'hébergement, de restauration et les points de vente de produits locaux à proximité de cet itinéraire sur www.cc-amognes.fr

À voir

Église